

-REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 05 février 2025 - COMPTE-RENDU

Le mercredi 05 février 2025, le Conseil syndical s'est réuni à Chazey-sur-Ain. 47 délégués étaient présents.

Sont présents : <u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u> Catherine FRANGIONE, représentante de Balan Bernard LAVIRE, représentant de Bressolles Pierre-Yves GERARD, représentant de Dagneux Nicolas BERTHET, représentant de Dagneux Philippe BELAIR, représentant de Montluel Franck GENILLON, représentant de Montluel Clément BOYER, représentant de Niévroz <u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> Joël AUBERNON, représentant de Beynost Jean-Pierre GAITET, Maire de Miribel Valérie POMMAZ, Maire de Thil Xavier DELOCHE, Maire de Tramoyes <u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> Eric CASAMASSA, Maire de Cerdon Jacqueline PIPERINI, représentante de Challes-la-Montagne Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Antoine BAUTAIN, représentant de Mégnat Myriam FANGET, représentante de Neuville-sur-Ain Eric TEYSSIER, représentant de Priay Cyrille DUMOULIN, représentant de Saint-Alban Christian BATAILLY, Maire de Saint-Jean-le-Vieux Jean-Michel BOULMÉ, Maire de Serrières-sur-Ain <u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> Philippe DEYGOUT, représentant de l'Abergement-de-Varey Gabriel FOURNIER, représentant d'Ambronay Marie-Françoise VIGNOLLET, Maire de Bettant Daniel MARTIN, Maire de Blyes Patrice FREY, représentant de Bourg-Saint-Christophe Serge MERLE, représentant de Briord Denis SOUCHON, représentant de Charnoz-sur-Ain Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard	Gérard BROCHIER, Maire de Faramans Alexandre NANCHI, représentant de Lagnieu Danielle BERRODIER, représentante de Loyettes Jean-Alex PELLETIER, représentant de Meximieux Laurent REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Jean-Luc VIBERT, représentant de Pérouges Jehan-Benoît CHAMPAULT, Maire de St-Eloi Alain TÊTU, représentant de Sault-Brénaz Véronique CORNA, représentant de Sault-Brénaz Guy CAGNIN, représentant de St-Denis-en-Bugey Béatrice DALMAZ, Maire de St-Jean-de-Niost Jean-Michel MASSON, représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans Eliane NAMBOTIN, représentante de St-Maurice-de-Rémens Gilbert BOUCHON, représentant de St-Rambert-en-Bugey Pascal VETTARD, représentant de Seillonaz Morgan CORNEFERT, représentant de Souclin Benoît GIARDINELLI, représentant de Souclin Estelle BARBARIN, Maire de Torcieu Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Maire de Vaux-en-Bugey Ont donné pouvoir : / Sont excusés : <u>CC Plaine de l'Ain</u> : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Dominique DALLOZ, Rita ERIGONI, Valérie PERRACHON, Messieurs Vincent MANCUSO, Jean-François BONIN, Julien BELLAND, Christian LIMOUSIN, Emmanuel GINET, Thierry LADREY, Lionel MANOS, Patrice MARTIN, Fabrice VENET, Jérôme DOCHE et Christophe PERRET <u>CC de la Côte à Montluel</u> : Mesdames Andrée RACCURT et Sylvie OBADIA, Messieurs Philippe FERRAND, Philippe POIRSON et Jérôme TAILLANDIER <u>CC de Rives de l'Ain-Pays du Cerdon</u> : Mesdames Nathalie CURTINE, Frédérique MOLLIE, Joëlle MARION, Messieurs Alexis BALIVET, Vincent BOURDEAUDUCQ, Michel BELLANGEON <u>CC de Miribel et du Plateau</u> : Monsieur
--	--

Monsieur Alexandre NANCHI remercie l'ensemble des membres présents, désigne Mme Valérie POMMAZ, comme secrétaire de séance, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

Le compte-rendu du 1^{er} octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Président indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'installer un nouveau membre :

- pour la Communauté de communes de Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Eric CASAMASSA en tant que Titulaire, pour Cerdon.

Le nouveau membre titulaire est officiellement installé au Conseil syndical du SCoT BUCOPA.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2025

Le Président présente les orientations budgétaires proposées pour 2025. Il précise que les principales dépenses d'investissement pour ce nouvel exercice concernent la révision générale du SCoT. En conséquence, le montant des cotisations des EPCI membres n'évolueront pas pour l'exercice 2025. Il s'agira par la suite de suivre les besoins en investissement pour la révision générale du SCoT en cours, afin d'assurer l'équilibre budgétaire du Syndicat mixte jusqu'en 2027, année prévue d'achèvement de la procédure.

Les dépenses de fonctionnement restent quant à elles contenues au regard de l'inflation.

Aucune remarque n'étant formulée, est donné acte de la tenue du débat des OB 2025.

DELIBERATION N°01 – RENOUELEMENT DU CONTRAT ASSURANCE WTF GERE PAR LE CDGo1

Il s'agit d'un renouvellement de contrat groupé d'assurance effectué par le CDG 01. Ce renouvellement intervient tous les 4 ans et permet aux collectivités de bénéficier de tarifs négociés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°02 – PROPOSITION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Président propose que les agents du Syndicat mixte BUCOPA puissent bénéficier d'une participation de la collectivité pour l'adhésion à un contrat de protection sociale complémentaire. Cette participation est fixée à 30 euros par agent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°03 – AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT CONCERNANT LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UNE ENQUETE MOBILITE SUR L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE 2025/2026 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SYTRAL

Le Président présente la proposition du SYTRAL de participation à l'étude mobilité sur le périmètre de l'aire métropolitaine lyonnaise. Les enquêtes déplacements auprès des ménages, appelées historiquement « enquêtes ménages-déplacements » et désormais « enquête mobilité certifiée Cerema » (EMC2), sont menées auprès d'un échantillon aléatoire de la population, stratifié géographiquement. Il s'agit d'une photographie des déplacements réalisés par les habitants d'un territoire, un jour moyen de semaine, par tous les modes de transport. L'enquête apporte des informations sociodémographiques, et donne des renseignements sur la mobilité quotidienne et les habitudes de déplacements des habitants. C'est un outil essentiel pour l'analyse de l'opportunité de choix d'investissements dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de mobilité et de l'évaluation de ceux-ci une fois mis en service.

Cette étude sera réalisée sur un périmètre de 569 communes sur 3 départements. 28 000 personnes seront interrogées sur leurs habitudes de mobilité par 168 enquêteurs sur le terrain. Pour un coût global de 2.5 M€.

La participation du SCoT BUCOPA est de 4 000 € HT sur deux exercices : 2 000 € en 2025 et 2 000 € en 2026.

Jacqueline PIPERINI demande combien de communes sont concernées par cette étude. Il est précisé que le périmètre de cette étude est à minima celui de l'étude de 2015. Il comprend toute la partie ouest du territoire du BUCOPA jusqu'à l'agglomération d'Ambérieu-en-Bugey.

Gilbert BOUCHON souhaite savoir si l'Albarine sera dans le périmètre d'étude. Le Président rappelle que la maîtrise d'ouvrage de cette étude est le SYTRAL qui associe les périmètres voisins en connexion directe avec la métropole lyonnaise. La limite Est de l'étude sur notre territoire se situe à Ambérieu car la gare TER d'Ambérieu est en liaison directe avec la métropole lyonnaise. Les habitants des communes de l'Est du territoire qui travaillent sur la métropole de Lyon seront concernées et pourront être interrogées lors de leur arrivée en gare d'Ambérieu par exemple.

Françoise VEYSSET-RABILLOUD rappelle que les données obtenues seront intéressantes aussi pour la CCPA en complément de l'étude mobilité.

Le SCoT BUCOPA déterminera avec le SYTRAL les lieux d'enquête les plus pertinents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°04 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA FUTURE CLE AIN AVAL ET AFFLUENTS

Le Président explique que le périmètre du SAGE Ain aval et affluents a été défini par arrêté inter préfectoral du 15 novembre 2024. Ce nouveau périmètre du SAGE qui est en cours d'élaboration et qui se substituera au SAGE BVA actuellement opposable nécessite la mise en place d'une nouvelle Commission Locale de l'Eau associée à ce nouveau périmètre. A ce titre, un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés comme représentants du SCoT BUCOPA. Monsieur Lionel MANOS est proposé en qualité de titulaire et Monsieur Daniel MARTIN, en qualité de suppléant.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Lionel MANOS = 43 votants, 43 voix, est désigné titulaire.

Daniel MARTIN = 43 votants, 43 voix, est désigné suppléant.

PRESENTATION PAR LE CABINET D'ETUDE ATOPIA DE LA PHASE 1 - DIAGNOSTIC ET ENJEUX DE LA REVISION GENERALE DU SCOT

Dans cette première phase de réalisation du diagnostic et de définition des enjeux, Alexandre NANCHI précise que les intercommunalités ont été rencontrées par ATOPIA au cours de rendez-vous individuels. Ces premiers échanges ont permis d'enrichir le diagnostic et les enjeux du territoire; ainsi que les commissions thématiques organisées le 28 novembre dernier au cours desquelles élus et techniciens ont participé.

Le Président laisse la parole à Marine DELCAMPE directrice d'étude chez ATOPIA pour la présentation du diagnostic de la révision générale du SCoT et propose à l'assemblée d'échanger tout au long de cette présentation.

Concernant les projections démographiques, Alexandre NANCHI indique que l'intérêt de la révision est d'adapter les objectifs démographiques retenus lors de la dernière révision au contexte actuel. Il s'agit d'intégrer les tendances démographiques observées et projetées notamment par l'INSEE et intégrer également les conséquences de l'arrivée du chantier des EPR 2.

Au niveau de l'évolution de la population, Jehan-Benoît CHAMPAULT constate le vieillissement de la population dans les communes rurales. Il souhaite que l'objectif de croissance soit cohérent et réaliste. Alexandre NANCHI précise que le territoire attire également une population vieillissante qui vient s'installer.

Olivier PREMILLIEU rappelle que deux enseignements tirés de l'évaluation réalisée en 2023 sont à prendre en compte dans la trajectoire démographique future du territoire : la croissance observée plus faible que celle que l'on avait envisagée en 2017 et d'autre part le développement sur certaines polarités qui ne s'est pas réalisé.

Joël BRUNET indique que les installations se font surtout dans les polarités où le développement économique est le plus important.

Au regard de ces éléments de présentation, le Président indique que les objectifs globaux de croissance démographiques retenus seront moins importants que dans le SCoT approuvé en 2017. En effet, le taux retenu alors de 1,43 % est bien supérieur aux perspectives les plus dynamiques envisagées aujourd'hui par l'INSEE et l'étude menée par l'Etat sur les conséquences démographiques de l'arrivée des EPR 2. Il est donc décidé de poursuivre l'étude sur la base de cet écart de taux. On peut tabler sur un taux de croissance annuel moyen situé autour de 1 à 1,2 % sur l'ensemble du périmètre du SCoT, sachant que naturellement des taux différenciés seront retenus en fonction des polarités identifiées dans l'armature urbaine.

Véronique CORNA explique que, selon elle, la fracture est due au COVID qui n'a pas permis le développement escompté sur les polarités du territoire, cette inconnue était difficile à gérer.

Gabriel FOURNIER demande si la loi ZAN ne va pas poser de difficulté sur les 10 ans.

Olivier PREMILLIEU précise que pour répondre aux objectifs de la loi ZAN il sera nécessaire de répartir ce développement de façon différenciée en hiérarchisant le rôle des communes et leurs capacités de développement à l'instar de ce qui a été fait dans le SCoT en 2017. Cette armature urbaine est amenée à évoluer au regard du contexte actuel et des projets d'infrastructures qui arrivent sur le territoire. Il est acté que l'armature urbaine sera revue. Chaque commune identifiée pour une évolution ou souhaitant évoluer peut faire part dès maintenant de ses souhaits.

Jehan-Benoît CHAMPAULT évoque la loi TRACE qui va peut-être assouplir la loi ZAN et demande si le SCoT va prendre en compte celle-ci.

Alexandre NANCHI précise qu'il s'agit pour le moment d'une proposition de loi, mais que celle-ci n'a pas vocation à remettre en cause l'objectif ultime de la loi ZAN à l'horizon 2050. Ce projet de loi prévoit en effet d'assouplir la trajectoire et les étapes intermédiaires pour y parvenir, ainsi que les délais de mise en conformité des documents d'urbanisme avec cette loi.

Anne BOLLACHE indique que les citoyens ne comprennent pas cette nécessité de réduction de surfaces pour construire leurs maisons. Philippe BELAIR partage cette analyse.

Puis Marine DELCAMPE balaie les thèmes de l'équipement, du tourisme et de la mobilité.

Il est décidé que le bénéfice des droits à construire pour les équipements sera corrélé aux choix de construction de logements.

Il est rappelé que le développement du tourisme doit être envisagé sur l'ensemble du territoire BUCOPA et que les communes et les EPCI doivent faire part de leurs éventuels projets.

Il est demandé que le sujet de la mobilité qui est vaste fasse l'objet d'une présentation détaillée lors d'un prochain échange.

Le Président évoque également la question déterminante de la disponibilité de la ressource en eau abordée lors du 1^{er} comité de concertation avec les Personnes Publiques Associées. Il propose qu'une réunion spécifique avec les acteurs locaux de la gestion de la ressource en eau du territoire et les services de l'Etat concernés soit organisée dans le courant du printemps. Jehan-Benoît CHAMPAULT précise que des choses intéressantes sont déjà faites sur le territoire en matière de gestion, par des syndicats.

Françoise VEYSSET RABILLOUD précise que le territoire reçoit beaucoup de touristes à la journée mais que le tourisme de séjour reste encore marginal. Béatrice DALMAZ rajoute que les élus en charge du tourisme cherchent à développer les séjours plus longs.

Gabriel FOURNIER demande s'il s'agit du même tracé pour le CFAL. Alexandre NANCHI indique que rien n'a évolué à ce jour sur ce dossier et que la DUP est toujours opposable.

Il souhaite par ailleurs savoir combien de salariés resteront pour travailler dans les nouveaux EPR après la phase de travaux. Il s'agit de 2 000 salariés supplémentaires par rapport aux 2 000 déjà sur site.

Enfin, Alexandre NANCHI apporte quelques précisions sur les dates de réunions à venir :

- Il invite les élus à se rendre aux différentes réunions organisées par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ;
- Prochains Comités de pilotage (constitué des membres du Bureau et des 4 Présidents des intercommunalités) : le 14 mai 2025 et 8 juillet 2025 ;
- Séminaire pour les élus organisé à l'automne 2025 ;
- 2 réunions publiques organisées sur le territoire en fin d'année.

La séance est levée à 20h00.